



Le commissaire remet en cause l'efficacité du Plan de croissance

Toronto, le 7 octobre 2014 – Le commissaire à l'environnement de l'Ontario est préoccupé par le fait que le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* n'est pas en voie d'atteindre son but de limiter l'étalement urbain dans cette région en pleine expansion.

Dans son rapport annuel de 2013-2014, *Gérer de nouvelles difficultés*, Gord Miller dit que le Plan de croissance de 2006 visait à renverser la tendance d'une croissance et d'un développement insoutenables dans la région élargie du Golden Horseshoe. Orienter la croissance démographique vers les zones urbaines aide à renforcer les collectivités et permet d'utiliser efficacement les infrastructures. Une meilleure gestion de la croissance protège également nos terres agricoles et nos zones naturelles de l'urbanisation incessante.

Le commissaire à l'environnement est cependant perturbé par la façon dont le Plan de croissance est mis en œuvre. Malgré l'objectif de densification, le gouvernement ontarien a autorisé des cibles de densité moindres pour 9 des 15 municipalités situées en périphérie de la ceinture de verdure. Il ajoute que le gouvernement permet aux collectivités de continuer leur expansion selon un modèle à faible densité trop dispersé pour pouvoir accueillir ne serait-ce qu'un service de transport en commun de base.

De plus, l'année dernière le gouvernement a prolongé les prévisions démographiques et d'emploi du Plan de croissance à 2041, ce qui en revient à conserver le *statu quo* du modèle de croissance pour une autre décennie. Le commissaire Miller précise que si le Plan de croissance n'est pas en voie de limiter l'étalement et augmenter la densification, continuer dans ce sens ne fera qu'exacerber les problèmes existants et mettre de la pression sur les municipalités pour qu'elles ouvrent davantage de terres à l'urbanisation.

Les prévisions à long terme continuent en effet d'autoriser l'expansion tentaculaire à faible densité jusque dans les zones moins urbanisées à l'extérieur de la région élargie du Golden Horseshoe plutôt que de la concentrer à l'intérieur de son centre davantage urbanisé. Le commissaire dit qu'il s'attend à ce que le gouvernement se penche sur ces problèmes lorsqu'il réexaminera le Plan de croissance au cours des prochaines années.

.../2



- 30 -

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Hayley Easto
Communications et Relations externes
Commissaire à l'environnement de l'Ontario
416-325-3371 / 416-819-1673
1-800-701-6454
hayley.easto@eco.on.ca

Also available in English.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la Charte des droits environnementaux de 1993 et il fait rapport sur le sujet et sur les progrès du gouvernement en matière de réduction des émissions de GES, ainsi que sur les mesures entreprises afin d'accroître l'économie d'énergie en Ontario.